



CONVOCATION

INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS

REGLEMENT

1^o Convocation

Responsables du camp	Nicole Kruppenacher - Levratte 22, 1260 Nyon	Nat. 079/460 82 57
	Emmanuelle Gros -1307 Lussery-Villars	Nat. 079/256 71 44
	Olivier Eugster - Ste-Luce 18, 1003 Lausanne	Nat. 078/619 24 52
	Serge Gros, Chemin du Chêne 11, 1307 Lussery-Villars	Nat. 079/305 21 69

Lieu du camp	1450 Sainte-Croix, Ecole de la Gare - Tél. 024/454 51 80 (possibilité pour les parents d'appeler leur enfant, en cas d'urgence seulement, à ce numéro ou sur les natels des responsables ci-dessus).
--------------	---

Date, heure, et lieu de rendez-vous, début du camp	Lundi 8 juillet 2013 , à l'Ecole de la Gare à Sainte-Croix, à 10h.00 , dans la cour côté gare. (cherchez la gare, le collège est le grand bâtiment situé derrière le parc arborisé - parking à disposition).
--	---

Date, heure, et lieu de rendez-vous, fin du camp	Vendredi 19 juillet, à l'issue du concert final, au Forum de Savigny. Le retour au domicile est organisé par les parents/représentants légaux. Les valises et bagages des participants au camp devront être pris en charge par les parents/représentants légaux, entre 19h30 et 20h00, au sous-sol du Forum de Savigny. Aucun participant ne quitte le camp sans avoir annoncé son départ aux responsables.
--	--

Moyens de locomotion	1) Les parents/représentants légaux se chargent du transport de leur/enfant/s jusqu'à Sainte-Croix, le lundi 8 juillet.
----------------------	---

- 2) Possibilité de venir en train. Horaires sur www.cff.ch. Merci d'indiquer sur le questionnaire médical si vous venez en train.
- 3) Le retour sur Savigny se fera en cars pour tous les participants.
Aucun participant ne sera autorisé à se rendre au concert final de Savigny par ses propres moyens de locomotion.
- 4) Durant le camp, tous les éventuels transports sont organisés par les responsables du camp. L'utilisation de véhicules privés est strictement interdite pendant toute la durée du camp et jusqu'à la fin du concert final de Savigny.

Les responsables du camp ne sont pas responsables des problèmes qui surviendraient durant le trajet aller « domicile - Sainte-Croix » ou retour « Savigny - domicile ».

2° Absence - Annulation

Annulation

En cas d'annulation de l'inscription après le 31 mai, la finance d'inscription restera due et ne sera pas remboursée.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'exclusion ou de départ prématuré nécessaire et/ou obligatoire avant la fin du camp.

Absences

Les participants ne peuvent en aucun cas quitter Sainte-Croix pendant la durée du camp, sauf cas de force majeure et avec l'accord des responsables du camp.

Les participants qui devraient impérativement s'absenter pendant la durée du camp doivent s'annoncer par écrit (lettre signée par les parents pour les mineurs) avant le 30 juin à l'adresse privée des responsables Nicole Krummenacher, Olivier Eugster ou Emmanuelle Gros.

Ce courrier mentionnera :

- le motif de l'absence
- le nom de la personne avec qui le participant quittera le camp
- le jour et l'horaire de départ et de retour

Le départ et le retour seront annoncés aux responsables mentionnés ci-dessus le moment venu, et une décharge devra être signée.

En cas d'absence impérative et imprévisible (cas de force majeure), les responsables mentionnés ci-dessus doivent être avertis au plus vite et, là - aussi, une décharge devra être signée.

3° Informations concernant l'organisation du camp

Occupation du temps

Programme d'une journée (sous réserve de modifications) :

07h15 déjeuner	19h00 souper
08h15 début des cours	20h15 activités de soirées
12h30 dîner	22h00 appel en chambres
	22h30 extinction des feux
14h00 activités sportives	
17h00 activités musicales	

Logement	<p>Les élèves seront logés dans des chambres de 10 à 15 lits. Il est strictement interdit de déplacer les lits et le matériel des chambres. Les élèves ne pourront pas changer de chambre après leur attribution au début du camp.</p>
Musique	<p>Classification des élèves : Chaque élève recevra, à l'entrée du camp le lundi, une épreuve musicale à préparer et à présenter aux professeurs.</p> <p>Les élèves doivent parfaitement connaître les gammes suivantes : - de 12 à 14 ans : gammes majeures jusqu'à 3 dièses et 3 bémols, - de 15 à 20 ans : gammes majeures jusqu'à 5 dièses et 5 bémols.</p>
Activités sportives et diverses	<p>Sports en salles ou plein air (basket, volley etc), Sports en plein air (Piste Vita, piscine, tennis, excursions, VTT, etc), En soirée : vidéo grand écran, disco etc.</p>
Assurances	<p>Une assurance accident collective et une assurance couvrant des frais de recherche et sauvetage, d'invalidité et de décès ont été contractées pour la durée du camp.</p> <p>L'assurance RC individuelle de chaque participant couvre tous les éventuels autres événements (dégâts aux instruments par exemple, etc).</p> <p>L'assurance maladie-accident individuelle de chaque participant couvre tous les frais de maladie et accidents courants qui pourraient survenir.</p>
Concerts finaux	<p>Jeudi 18 juillet, Centre sportif de La Joux, Sainte-Croix, 20h.00. Entrée libre.</p> <p>Vendredi 19 juillet, Forum de Savigny, 20h.15. Prix d'entrée : Fr. 15.-</p> <ul style="list-style-type: none">- 13h.30 déplacement des musiciens de Sainte-Croix à Savigny (transport organisé par les responsables du camp),- Raccord et préparation du concert final,- Repas pour les musiciens. <p>Samedi 20 juillet, à la Cantonale des jeunes à Colombier-sur-Morges, à 15h00. Pour ce concert, le transport est organisé à titre individuel sous la responsabilité des parents.</p>

Journée des familles
Samedi 13 juillet 2013

Nous organisons à l'intention des familles et amis une journée « portes-ouvertes ». Le programme musical de cette journée reste à définir.

Repas de midi :

- Les musiciens participants au camp sont obligés de partager ce repas avec nous.
- Les parents ont la possibilité de manger au sein du camp, et une participation de CHF 12.- par repas (à payer sur place).

Repas du soir :

- Ce repas est *facultatif* pour tous les musiciens participants au camp. Un repas sera bien entendu servi à tous les jeunes musiciens qui ne se rendraient pas au restaurant (c.f. ci-dessous).
- Les parents ne peuvent pas partager ce repas avec nous, au sein du camp.
- Les parents qui désirent aller souper au restaurant avec leur enfant, tout comme les participants au camp qui sont majeurs, doivent l'annoncer **sur inscription**.
- Les participants mineurs non accompagnés d'un membre de leur famille ne sont pas autorisés à sortir seuls manger au restaurant, sauf entente préalable entre leurs parents et les responsables du camp.

Inscriptions :

Elles sont à faire par les élèves d'ici au *mercredi de la première semaine* au plus tard (liste pour inscriptions affichée au foyer du camp).

Ces inscriptions sont obligatoires afin de permettre à notre équipe de cuisine de prendre les dispositions nécessaires. Merci pour votre compréhension !

4° Ne pas oublier !

A prendre avec soi

- **Une photocopie du carnet de vaccination et celle de la carte d'assurance, à remettre impérativement à la maman du camp lors de l'accueil,**
- si traitement en cours, médicaments personnels,
- pharmacie de poche,
- sac de couchage, drap housse, oreiller et taie d'oreiller,
- chaussures de marche ou bons souliers imperméables,
- petit sac de montagne,
- tenue de sport : training, chaussures de gym (semelles claires), short, costume et bonnet de bain,
- vêtements pour le froid et le chaud pour 12 jours,
- effets de toilette, avec linges de bain (peignoir de douche conseillé),
- **jeux de société divers.**

Facultatifs mais bienvenus ! :

- raquettes de tennis, patins à roulettes, DVD.

Pour les concerts (jeudi 18 à Sainte-Croix et vendredi 19 à Savigny et samedi 20 à Colombier)

- pantalon noir (**pas de jupe**), *les mêmes pour les trois concerts si encore propres!*
- chaussettes noires
- chaussures noires **avec lesquelles il est facile de marcher (pas de talons), et pas de baskets avec des lignes blanches ou autres motifs !**
- chemise blanche (seulement pour le concert du jeudi).

A prendre avec soi pour les cours d'instruments	<p>Pour tous les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- méthodes, lutrin (marqué au nom de l'élève), crayon, gomme, bloc-notes. <p>Pour les vents :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>instrument de musique en parfait état de fonctionnement !</u> <i>(ce dernier doit être rangé dans un coffre rigide afin d'éviter tout dégât, surtout pendant le transport en cars).</i>- lyre, indispensable pour tous les musiciens.- réserve d'anches pour les bois.- sourdine(s) pour les petits cuivres et les trombones (marquée au nom de l'élève). <p>Pour les percussions :</p> <ul style="list-style-type: none">- baguettes (pour timbales, xylophone, glockenspiel etc...). <p>Pour les tambours :</p> <ul style="list-style-type: none">- tambour muet, tambour avec baguettes.
---	--

Argent de poche	<p>Il n'est pas nécessaire de prendre trop d'argent de poche. Les participants pourront déposer leur argent (et objets de valeur éventuels) à la « Banque » du camp !</p> <p><i>Le camp décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est bien d'éviter d'apporter des objets de valeur (montres, bijoux etc).</i></p>
-----------------	---

5° Quelques règles importantes

Attitude	<p>Une attitude sympathique et une bonne camaraderie, surtout vis-à-vis des plus petits, sont les clefs de la réussite du camp !</p>
Respect du sommeil	<p>Chaque élève doit respecter son sommeil et celui d'autrui, ceci afin de conserver toute l'énergie et la concentration nécessaires pour participer aux diverses activités proposées <u>sur les deux semaines</u>.</p> <p>Afin de respecter le calme dans les chambres, l'usage des téléphones portables (pour quel qu'usage que ce soit) est prohibé dès l'appel en chambres jusqu'au réveil (effectué par l'encadrement du camp). Il en est de même pour toutes les sources de musique ainsi que les jeux.</p> <p>Pour éviter toute tentation, ces divers appareils seront déposés en lieu sûr chaque nuit. En cas de contournement de cette règle, les appareils pris seront confisqués jusqu'à la fin du camp.</p>
Propreté, respect des locaux	<p>Les chambres, sanitaires et autres locaux doivent être tenus propres. Chaque élève participera au tournus de nettoyage des dits locaux. Il est également responsable des dégâts qui pourraient survenir, et il devra en financer la remise en état ou le remplacement.</p> <p>Rien ne doit être jeté par les fenêtres des bâtiments et les voisins doivent être respectés.</p>

- Responsabilité** Chaque élève est responsable des éventuels dégâts qui pourraient être causés à son instrument (il est important de toujours ranger les instruments dans leur coffre !).
- Il est strictement interdit à tous les participants d'effectuer des actions pouvant entraîner de graves séquelles physiques, se mettre en danger ou mettre autrui en danger (comme s'asseoir sur le bord d'une fenêtre de l'Ecole de la Gare par exemple !).
- Alcool, fumée et produits illicites** Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur du camp. Les participants doivent se conformer aux Lois en vigueur concernant la consommation d'alcool à l'extérieur du camp. Les participants de moins de 16 ans s'abstiendront donc de toute consommation d'alcool et de cigarettes à l'intérieur comme à l'extérieur du camp.
- Pour les participants majeurs, il est également absolument interdit de fumer dans les dortoirs et salles de répétitions tout comme à l'intérieur du camp.
- Toute détention ou consommation de produits illicites (joints, drogues, narguilé etc. etc.) sont totalement et strictement interdites pour tous les participants, qu'ils soient majeurs ou mineurs.
- Réprimandes** L'élève qui perturberait la bonne marche du camp sera réprimandé. Il pourra être astreint à certaines corvées, ou autres sanctions, pouvant aller jusqu'à l'expulsion.
- Renvoi - expulsion** L'élève doit avoir une attitude correcte en toutes circonstances à l'intérieur comme à l'extérieur du camp. Quel que soit son âge, il est soumis à l'autorité des responsables et des professeurs. Tout élève impoli ou irrespectueux envers les professeurs, les responsables du camp, ses camarades musiciens ou encore envers la station de Sainte-Croix et ses habitants, tout comme envers les règles indiquées sur ce présent document, sera renvoyé du camp sans autre avertissement.
- En cas d'expulsion, les responsables du camp se réservent le droit de refuser son inscription pour l'année suivante.

Nyon, Lausanne et Lussery-Villars, janvier 2013



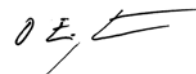
Serge GROS
Responsable musical



Nicole KRUMMENACHER
Responsable administratif



Emmanuelle Gros
Responsable administratif



Olivier Eugster
Responsable administratif